

19° CPC « SOINS PERSONNELS »
Compte rendu de la réunion du 15 décembre 2006

Le BTS Esthétique-Cosmétique a fait l'objet d'une mise en conformité par rapport à l'introduction de l'épreuve E5 en CCF. Mise en œuvre prévue : session 2009.

Rénovation du CAP Esthétique-Cosmétique

Il s'agit de rédéfinir le référentiel d'activités professionnelles, à partir de 3 fonctions :
Exécution de techniques esthétiques,
Accueil, conseil, vente,
Gestion.

L'avancement de ces travaux sera présenté lors de la prochaine plénière.

Mise en conformité du CAP Coiffure.

Le CAP n'avait pas fait l'objet d'une rénovation suite au règlement général du CAP, notamment pour ce qui concerne les périodes de formation en milieu professionnel. Le CAP Coiffure comporte donc maintenant 12 semaines de PFMP (2 fois 6 sur 2 ans), les 12 semaines devant obligatoirement être effectuées pendant la période de formation, à partir du moment où les compétences acquises en entreprise sont évaluées. Mise en conformité adoptée par 13 voix pour et 4 abstentions. Date d'entrée en vigueur : session 2009.

La CPC a aussi approuvé (avec une seule abstention) **l'appellation CAP des métiers d'art pour le CAP Taxidermiste et le CAP Perruquier-Posticheur**. Ce dernier CAP n'accueille qu 15 élèves dans un seul lycée professionnel de l'académie de ROUEN, les membres de la CPC adopte le principe d'une rénovation de ce CAP. Il faut en effet s'interroger sur la place de ce CAP, la majorité des candidats étant déjà titulaires d'un CAP Coiffure.